

"GITE MOULIN" Chambre en formule "Gîte Partagé" (= Vacances Vertes- hors stage) CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE (CPV) – Location directe - 2023

Article 1.

A/Désignation du logement

La SAS Moulin des Combes donne en location saisonnière une ou plusieurs chambres dans le "gîte Moulin" en formule "Gîte Partagé" – Le gîte est un meublé de tourisme, d'une capacité d'accueil maximum de 12 personnes (adultes et enfants compris) réparties en 5 chambres. Ce dernier est situé : au 1 Moulin des Combes, 87190 Dompierre les Eglises. La formule **Chambre en "Gîte Partagé"** signifie que le client peut réserver une ou plusieurs chambres dans le gîte Moulin et qu'il partagera les pièces communes (cuisine, salon/salle à manger, véranda, pièce info, coin détente à l'étage, parking et jardin privatif) avec d'éventuels autres hôtes. *Cette formule est différente du concept de la "chambre d'hôte avec petit déjeuner inclus systématiquement"* . Dans notre concept, les hôtes disposent d'une cuisine équipée, d'un placard et d'une place attitrée dans le réfrigérateur, ils peuvent préparer leur repas dans le gîte s'ils le souhaitent. Nous proposons en option des "paniers petit déjeuner BIO*" *préparés essentiellement avec des produits BIO et/ou locaux.

B/ "Panier petit déjeuner BIO*" en OPTION : 3 choix possibles, réservable à l'avance ou sur place, voir détail sur le site internet : www.moulin-des-combes.com. *préparés essentiellement avec des produits BIO et/ou locaux.

C/Produits "petite boutique" : Sur place, petite boutique avec quelques produits locaux et/ou BIO. Paiement en espèce possible pour ces articles.

D/SPA ou Bulle Zen (non exclusif) : 12 pers. max

Il se compose de 3 jacuzzis (3, 6, 10 places) à 3 températures différentes, 1 sauna Infrarouge 3 à 4 places, 1 hammam (4 places), double douche et 1 bassin d'eau froide. Le jacuzzi extérieur est fermé l'hiver.

La bulle Zen n'est pas exclusive aux clients du gîte. Bien que cette dernière leur soit mis à disposition prioritairement, elle peut être utilisée par d'autres clients extérieurs (exemple : clients du cabinet naturopathie ou hôtes des propriétaires). Dans ces cas, et ce pour éviter les mélanges de groupes de personnes, des horaires différenciés seront appliqués.

Les enfants & adolescents doivent impérativement être accompagnés d'un référent adulte. Des fiches explicatives sur l'usage des éléments du SPA sont présentes sur notre site internet et dans le gîte.

Article 2. Durée du séjour

En toute saison : séjour minimum de **3 nuits** avec des arrivées possibles tous les jours.

En haute saison (vacances scolaires d'été): la formule est disponible **UNIQUEMENT** en "last minute" (la semaine précédant l'arrivée).

L'hôte/client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3. Tarifs Hébergement seul (hors séjour à thème/stage)

Les tarifs en vigueur sont ceux qui se trouvent sur le site Internet, **TVA incluse**, (sous réserve d'erreur typographique manifeste) sont donnés pour la location du gîte dans son ensemble ainsi que certaines prestations incluses.

a/ Le tarif de la formule comprend: Hébergement 1 ou plusieurs chambres + Electricité + Eau + chauffage/rafraichissement PAC + Lits faits + Nombreuses fournitures Eco et/ou BIO d'appoint: Draps + linges de toilettes + Savon + Shampoing/douche + Produits de ménage & cuisine + Prêt kit bébé (lit bébé, transat, chaise haute, sur demande et selon disponibilité)+ Prêt de DVD/livres + Accès SPA (non exclusif)+ Borne de recharge véhicule électrique

b/ Le tarif de la formule ne comprend pas :

Les prestations optionnelles: "Panier petit déj" 9 €/pers. - Participation ménage fin de séjour (30 €/chambre/séjour) - Peignoirs : 10 € par pers - Draps supplémentaires 1 personne: 10 € par lit - Draps supplémentaires 2 personnes (lit double) : 13 € - Serviettes de toilette: 5€ / lot de 2 -Petite boutique avec des produits locaux/bio - Prestations du cabinet naturopathie – Visite guidée des projets (1h30)
La taxe de séjour* de 3% (1.30 € maximum) par nuit et par personne à régler à l'arrivée dans le gîte.

***La taxe de séjour devient obligatoire à partir du 01 Janvier 2019 en Pays du Haut Limousin**

La taxe de séjour est un impôt payé par le touriste, mais collecté par les propriétaires ou gestionnaires d'hébergements touristiques (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes...). Ces hébergeurs reversent ensuite la taxe de séjour à l'Office de

Sont exonérés

Les mineurs de moins de 18 ans ;

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la communauté de communes.

Article 4. Réservation et Modalités de paiement

Réservation

Une ou plusieurs chambres sont réservables pour un séjour entre le 30^{ème} et le 2^{ème} jour avant l'arrivée par :

- Internet www.moulindescombes.com via :
 - * le formulaire de contact ou
 - * notre module de réservation en ligne ou
- Téléphone

2

Règlement de la réservation Dans les 2 cas :

- **A la commande :** 30% d'acompte du montant du séjour à verser au bailleur la SAS Moulin des Combes
- **Jour d'arrivée au gîte :** Solde à payer sur place

Mode de paiement

Montant à régler au bailleur, la SAS Moulin des Combes :

- Par carte bancaire via notre module de réservation en ligne
- Par virement – chèque - espèce

A défaut de réception du paiement dans les 5 jours ouvrés, la réservation est réputée annulée du fait du client.

Confirmation de la commande :

Si réservation en ligne : Après validation du module de réservation et réception de l'acompte, le locataire/client sera averti par email ou par téléphone confirmant ainsi la réservation.

Si réservation en direct ou par mail : Le locataire/client remplit et signe le contrat qui lui sera envoyé par le bailleur, après avoir pris connaissance des CGV. Le locataire/client en garde 1 exemplaire et en renvoie 1 au bailleur par email (scanné) ou par courrier + l'acompte. Dès réception, le locataire/client sera averti par email ou par téléphone confirmant ainsi la réservation.

Article 5. Conditions de réservation

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même particulièrement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du bailleur. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire/client, le produit de la location restant définitivement acquis au bailleur.

Article 6. Arrivée et cadre du séjour

L'accueil se fait entre 16h et 18h sur RDV. En cas d'arrivée tardive, le bailleur doit en être averti. Le gîte doit être libéré pour 10 h au plus tard, le matin du départ.

Le Centre de Naturopathie, les terrains et le gîte = Non fumeur . Le gîte est équipé de détecteurs de fumée et d'extincteurs. Il est toléré de fumer uniquement dans le jardin gîte privatif. Les mégots devront être jetés dans les cendriers prévus à cet effet.

Les animaux ne sont pas admis

Article 7 Etat des lieux, Ménage

Etat des lieux : Il est établi en commun et signé par le locataire/client et le bailleur (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du gîte. Cet état des lieux constitue la seule référence en cas de litige. L'état de propreté de la chambre à l'arrivée du locataire/client devra être constaté dans l'état des lieux.

Ménage : Avec ou sans forfait ménage, l'état de propreté/rangement du gîte à l'arrivée et à la fin du séjour devra être constaté dans l'état des lieux entre le propriétaire et le client - Le locataire/client s'engagera à laisser les locaux/ en particulier sa chambre dans l'état où il l'aura trouvé. Il participera également à l'entretien des parties communes du gîte dont il a la jouissance. En cas de non réalisation de l'état des lieux au départ, en raison d'un choix du locataire, ou en raison d'une heure de départ autre que celle prévue initialement au contrat, et incompatible avec l'emploi du temps, le bailleur effectue unilatéralement l'état des lieux. Pour plus de précision, vous trouverez une fiche explicative "**A propos du MENAGE**" dans le classeur de bienvenue dans chaque chambre et dans la pièce info.

3

Article 8 Utilisation des lieux & règlement intérieur

*Les locataires useront paisiblement et en toute "bienveillance" du logement loué (chambre, pièces communes du gîte) du mobilier, des équipements ainsi que des espaces qu'ils partagent avec les bailleurs et des tiers (= le cabinet de naturopathie, les terres du domaines, ex : verger, potager, parcs à animaux).

* Le locataire/client ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le bailleur ou son mandataire en font la demande; ni s'opposer à la réalisation de travaux d'urgence, ou rendus nécessaires dans les locaux.

* Le locataire/client s'engage à ne pas modifier les lieux, la décoration ou la disposition des meubles, notamment les lits sans notre autorisation.

* Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou une mauvaise utilisation en cours de location seront à la charge des locataires, tant dans les locaux que sur l'ensemble de la propriété (d'où l'importance d'avoir une assurance villégiature).

* Le locataire ne pourra exercer aucun recours contre le bailleur en cas de vol/dégradations dans le gîte.

* Les locataires éviteront tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de TV, radio et autres.

* Chaque locataire/client devra se conformer au règlement intérieur du Centre de Naturopathie & Gîtes écodurables affiché dans la "pièce Info" et les chambres du gîte. La responsabilité de la SAS Moulin des Combes ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion. *Cas de force majeure* :

évènement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations = un évènement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

Article 9. Modification-Annulation

Annulation ou Interruption du séjour du fait du locataire/client

Toute annulation faite par le locataire doit être notifiée par lettre recommandée, ou message Internet (contact@moulindescombes.com ou formulaire de contact du site www.moulindescombes.com) adressée au bailleur avec demande d'accusé de réception. Pour tout séjour annulé, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit : l'acompte est perdu à minima

* De 30 à 21 jour avant la date d'arrivée : 30% du montant du séjour reste acquis au bailleur.

* De 20 à 8 jour avant la date d'arrivée : 50% du montant du séjour reste acquis au bailleur

* De 7 à 2 jour avant la date d'arrivée : 80 % du montant du séjour reste acquis au bailleur

* A 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour reste acquis au bailleur

NB : En cas d'annulation pour force majeure, sur présentation d'un justificatif officiel, le séjour pourra être remboursé ou reporté à une date ultérieure dans les 12 mois qui suivent l'annulation.

Nous conseillons à nos hôtes de privilégier le paiement par carte bancaire afin de bénéficier de l'assurance de leur carte ou **NOUVEAU !** de souscrire à une assurance annulation, possible depuis 2022 à travers notre module de réservation en ligne.

Annulation ou interruption du séjour du fait du bailleur

***Annulation pour raisons diverses avant le séjour :**

Toute annulation par le bailleur, avant le début du séjour, notamment pour des raisons diverses graves (problème technique ou de sécurité dans le gîte empêchant la location, accident etc....) est notifiée au locataire par tous les moyens possibles (lettre, mail, téléphone).

Le bailleur proposera alors soit le report du séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants ; soit un remboursement total des sommes perçues.

4

Article 10. Consignes de sécurité pendant le séjour

* Nous attirons l'attention sur le fait que le "gîte Moulin" se situe dans un espace comportant des risques : petite rivière, bief, canal, installations techniques d'énergies renouvelables, arbres, autres espaces verts, parcs à animaux et espaces encore en travaux.

Le bailleur décline toute responsabilité quant aux accidents qui seraient liés à la fréquentation et à l'usage de ces lieux.

* Pour réduire les risques d'incendie, le gîte est équipé de détecteurs de fumée et d'extincteurs. Pour des raisons de sécurité, toute flamme ouverte (notamment :cigares/cigarettes/bougies) est interdite dans le gîte. Toutefois, fumer reste toléré dans le jardin privatif.

* Les enfants sont sous l'entière surveillance et responsabilité des parents ou de leurs délégataires, sur tout le site du Moulin des Combes.

Article 11. Assurances

Le locataire/client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature ou autre, pour ces différents risques.

Article 12. Litiges/Loi applicable

La loi applicable est la loi française.

En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente.